

*COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. HERVE DE SAISY, ayant pour objet de dispenser temporairement les candidats à l'engagement dans l'armée de terre, de l'obligation de savoir lire et écrire, par assimilation à la loi votée dans ce but pour l'armée de mer.*

MM.

- 1<sup>er</sup>BUREAU : AMIRAL DE MONTAIGNAC.  
2<sup>e</sup> — GÉNÉRAL DUBOYS-FRESNEY.  
3<sup>e</sup> — GÉNÉRAL COMTE ESPIVENT DE LA  
VILLESBOISNET.  
4<sup>e</sup> — GÉNÉRAL DE LADMIRAUT.  
5<sup>e</sup> — CAZALAS.  
6<sup>e</sup> — HERVÉ DE SAISY.  
7<sup>e</sup> — AMIRAL JAURÉGUIBERRY.  
8<sup>e</sup> — GÉNÉRAL PÉLISSIER.  
9<sup>e</sup> — CORBON.

Commission relative à la proposition de M<sup>r</sup>  
Herri de Saizy, concernant les illettrés de l'armée. —

Séance du 16 Décembre 1880.

~~Membres de la Commission.~~

M<sup>r</sup> Le Général de L'Amirauté en nommi Président et M. Cazalas, Secrétaire

La commission se compose de M<sup>rs</sup>

1<sup>er</sup> Bureau de l'Amiral de Montaignac,

2<sup>e</sup> Le Général Dubouys-Fresney,

3<sup>e</sup> Le Général Espivent de la Villeboisnet,

4<sup>e</sup> Le Général de L'Amirauté,

5<sup>e</sup> Cazalas,

6<sup>e</sup> Herri de Saizy,

7<sup>e</sup> L'Amiral Jauréguiberry,

8<sup>e</sup> Le Général Bélinet,

9<sup>e</sup> Corbon.

M<sup>r</sup> le Général de L'Amirauté et nommi Président

M<sup>r</sup> Cazalas, Secrétaire et rapporteur.

Le Général Bélinet combat le projet de loi.

M<sup>r</sup> l'Amiral de Montaignac pense qu'il conviendrait d'abroger l'article de la loi qui oblige de jeunes gens à l'avoir l'âge de servir par contract un engagement.

M<sup>r</sup> l'Amiral Jauréguiberry est d'avis d'adopter le projet de loi sans modification.

Pour les membres présents approuve la proposition de M<sup>r</sup> l'Amiral Jauréguiberry, à l'exception de M<sup>r</sup> Bélinet.

Le Secrétaire  
Cazalas.

Le Président.  
H. de L'Amirauté

2

Séance du 3 février à 9 heures.

Présents: Mm. le Général d'Admirant, Corbon, l'Amiral  
Jauriquiberry, le Général Espinasse de Villeboisnet, le Général  
Duboy-Fresney, Cazalas, l'Amiral de Montaignac.

M<sup>r</sup> Cazalas a la parole pour la lecture de son rapport.

La Commission décide que M. le Ministre de la guerre sera convoqué  
par la séance prochaine pour donner son avis sur le fond de la proposition  
d'ici.

La séance est levée à 11 h 42.

Le Secrétaire  
Cazalas.

Le Président.  
Général d'Admirant

Séance du 8 février.

Présents: Mm. le Général d'Admirant, G<sup>l</sup> Colinas, le G<sup>l</sup> Espinasse  
d'Arail Jauriquiberry, le G<sup>l</sup> Duboy-Fresney, <sup>G<sup>l</sup> de Saisy et</sup> G<sup>l</sup> de Cazalas.

M<sup>r</sup> le Ministre de la guerre assiste à la séance pour  
donner son avis sur le principe de la proposition.

M<sup>r</sup> le Ministre dit:

Qu'il croit qu'il a donné devant la Commission d'Etat  
sur la proposition d'ici de M<sup>r</sup> de Saisy n'est pas aussi favorable à la proposition  
que celui qui de trouve formulé dans le rapport de cette Commission;

qu'il ne voit, pour sa part, en ce qui concerne son département, aucun  
intérêt à l'adoption de la proposition de M<sup>r</sup> de Saisy;

que l'application de l'article 16 de la loi de 1872 n'est en grande mesure  
insuffisante, ~~pour l'armée de terre~~ l'armée de terre;

que le rejet de la proposition aurait pour conséquence, l'avantage de  
porter vers la marine qui, elle surtout, a besoin d'augmenter son recrutement,  
les jeunes gens qui, par suite de leur manque d'instruction première  
ne pourraient être admis à entrer dans les corps de troupes de l'armée de terre;

Il ajoute que si la marine a besoin d'engager illettrés pour

3

Quant à son recrutement, les engagemens volontaires ne sont utiles à l'armée <sup>de terre</sup> que à la condition d'être offerts instruits pour devenir caporaux et sous officiers, et que les volontaires illettrés, par suite de exercises longs et pénibles aux quels ils sont soumis n'ont pas le temps d'apprendre à lire et à écrire dans les écoles régimentaires.

Le Général Pélessier ajouta à ces considérations M. le Ministre de la guerre dont il partage la manière de voir, que le service de la Marine est très dur et que les engagemens volontaires pour les équipages de la flotte déchargent les contingents de l'armée de terre d'un certain nombre d'engagemens volontaires dans l'armée de terre d'un certain nombre d'engagemens pour la Marine.

Le Général d'Amiraut répond à M. le Ministre que les écoles régimentaires fonctionnent régulièrement, que les jeunes soldats y prennent généralement une bonne instruction et que certains jeunes gens s'engagent à l'armée de terre de préférence à la Marine.

M. de Saisy dit qu'il a été amené à la proposition par le but de rétablir l'égalité de recrutement entre les deux armées de terre et de mer, détruite par la loi de 1872. Il ajoute:

Que les jeunes gens illettrés n'apprennent pas à lire et à écrire en vue d'un engagement volontaire;

Que l'application de la loi de 1872 n'augmente en aucun façon le nombre de jeunes gens sachant lire et écrire;

Que la Marine est admise à recueillir le bénéfice des engagemens volontaires et qu'il n'y a pas de raison pour ne pas au contraire le même avantage à l'armée de terre;

Qu'il importe de rétablir l'égalité de citoyens devant l'impôt du sang;

Que les habitants du littoral aiment de préférence la Marine à l'armée de terre, comme les habitants du Centre aiment mieux l'armée de terre que la Marine;

Qu'on se ferait un singulier illusion de croire qu'en reportant les engagemens volontaires pour l'un de deux armées on augmenterait le nombre de engagemens dans l'autre;

Que beaucoup de jeunes gens demandent à s'engager dans l'armée de terre pour éviter de servir dans la Marine, et même que des jeunes gens de littoral s'engagent dans les équipages de la flotte pour éviter le service de l'armée de terre.

M. le Ministre ne répond rien à ses objections, mais il persiste dans ses croyances qu'il vaudrait mieux s'en tenir à l'application de l'article 26 de la loi de 1872.

Après le départ de M. le Ministre, le Général Pélerin déclare avoir l'intention de sa première opinion.

Plusieurs membres étant absents & deux autres devant assister à un autre Conseil, le vote sur l'urgence de la proposition est ajourné à un jour prochain.

La séance est levée à 2 h 1/2

Le Secrétaire  
Carola

Le Président  
G<sup>l</sup> de Ladmirault

Séance du 14 février

Présents: mm. le G<sup>l</sup> de l'Admirauté, le G<sup>l</sup> Espérandieu, le G<sup>l</sup> Duboyz-Flamery, l'Amiral Gourguibery, Cazaban, l'Amiral Montaignan, Noré et Saisy.

M. Cazaban a la parole pour la lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité. Le rapport sera ~~adopté~~ déposé à la séance d'ajournement.

La séance est levée à 1 h 42

Le Secrétaire  
Carola

Le Président  
G<sup>l</sup> de Ladmirault